
Le Conseil Municipal se réunira à la mairie le :

Mercredi 08 juillet 2026

à 18h.30 heures

ORDRE DU JOUR :

Délibération 37-2026 : Délibération en complément de la délibération 20-2024
Route des Bois – D.U.P.

Monsieur le Maire rappelle la délibération 20-2024 concernant la régularisation de la Route de Bois, confirme les démarches engagées et souhaite ajouter des points complémentaires et supplémentaires.

Suite à un travail d'équipe communale, les élus souhaitent pouvoir élargir cette zone de sécurisation par un chemin piéton du côté nord en direction de la Route de Chainaz jusqu'à 'à l'abri bus – Arrêt Remollard en complément de la Route des Bois.

Délibération n° 38-2026 – Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités. (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 332-23 1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 332-23 1°; Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir modification des emplois du temps sur le temps méridien.

Questions diverses

Fait à Saint-Ours le 30 juin 2026

Le Maire

Louis ALLARD